

passer à plusieurs reprises, à travers les pommiers, de la fumée de foin ou paille humide et en y promenant, vers l'époque de la floraison, un fourneau portatif et allumé dans lequel on jettera de la résine broyée et un peu de souffre ou goudron, pour les protéger du phyxier. Les fourmis ne noieront dans des fioles d'eau miellée suspendues aux troncs des arbres.

Une incision longitudinale sur le côté du levain d'une tige ou d'une branche flexible, au moment de la sève ascendante, a pour effet de la faire grossir, car elle favorise la circulation de la sève et la dilatation des vaisseaux qu'elle enveloppe et par suite le grossissement et une belle croissance. Les fentes perpendiculaires qu'on remarque souvent sur l'écorce un peu dure de certains pommiers en sont une preuve.

Lorsqu'on n'a pris aucune précaution contre une sécheresse prolongée et que la chute des fruits est à craindre, il faut traiter les pommiers comme des individus privés de nourriture pendant longtemps, leur donner des toniques et une nourriture substantielle, tels que parin allongé d'eau, souvent mais en petite quantité, au lieu de les arroser avec de l'eau pure. Les paillets et sarclages à la houe sont fort utiles, en temps de sécheresse, pour empêcher que la terre se gèle et que la sève remonte jusqu'aux racines.

Les pommiers doivent être abondamment amendés par des engrais liquides et pailleux vers l'extrémité de leurs racines qui s'allongent autant que les branches, et plus ils portent de fruit, plus ils ont besoin de nourriture.

Les composts dans lesquels entrent des feuilles, de la tannée, des cendres de bois et de la chaux conviennent particulièrement aux pommiers. — BRASSART, de Saint-Pol

Petite Chronique

Vente de terres publiques. — Le 17 courant, il y aura à l'Hôtel du Parlement une vente de terres publiques dans l'agence du Saguenay et celle du Lac St. Jean. La mise à prix sera de 8 piastres par mille carrés, à moins qu'elles soient adjugées à ceux qui offriront le plus haut bous.

Le bous et la rente foncière de la terre année, à savoir 88 par mille carrés, doivent être payés, immédiatement après la vente.

Les plans des terres à vendre peuvent être vus au département des terres de la Couronne à Québec et aux agences ci-dessus nommées jusqu'au 17 septembre.

Les cultivateurs se plaignent que les patates commencent à pourrir dans le Nord du Massachussets, et on nous informe qu'il en est de même dans le Connecticut.

Ce matin, 12 septembre la population d'Ottawa s'est levée comme au milieu d'un abîme horrible d'être brûlé et encore tout fumant. L'odeur de la fumée avait littéralement imprégné l'atmosphère et la remplissait au même temps comme d'un nuage épais et suffoquant. En effet, on avait peine à respirer dans les rues; et personne n'a pu marcher durant une demi-heure seulement sans avoir les yeux rouges, remplis d'eau et sous l'effet d'une cruelle cuisson. La cause première est le feu de bois et la seconde l'état froid de l'atmosphère, qui ne possède pas le moindre courant d'air. — Courrier d'Outaouais.

RECETTES

Conservation des cloux

On nettoie bien toutes les feuilles, on les coupe en long par tranches de l'épaisseur du doigt, et on leur fait jeter un bouillon dans l'eau avec un peu de sel; on les retire du feu et on les met égoutter. Quand ils sont ressuyés, on les range sur des claies au soleil et, deux jours après, on les passe au four à une chaleur d'étuve; on les y remet deux ou trois fois s'il en est besoin, jusqu'à ce qu'ils soient bien secs; on les renferme ensuite dans des sacs de papier. Quand on veut s'en servir, on les fait sécher en les trempant dans l'eau tiède.

Cire à grosser

Faites fondre ensemble le mélange suivant: poix résine, deux

parties: — cire jaune, deux parties: — suif, une partie. Ajoutez ensuite de la brique rouge pilée très-fine, en quantité suffisante pour donner au tout, quand il est refroidi, la consistance d'un mastic dur. On applique une forte couche de cette cire, pas trop chaude, afin de faire coïncider l'écorce du sujet avec celle de la griffe.

Manuel de Prières et de Cantiques, avec approbation de tous les évêques du Canada. 1 volume in 18 cart. toile anglaise gaufrée. 30 cents; chez J. B. Rolland et Fils, libraires-éditeurs, Montréal.

Le Grand Evêque Monseigneur l'Evêque de Montréal dit dans son approbation de ce livre: "En approuvant ce recueil de Cantiques, nous invitons les pères et les mères, les maîtres et les maîtresses d'écoles à les faire chanter dans leurs pieuses réunions, soit à la prière du soir, soit au commencement et à la fin des classes. Ces excellents cantiques seront d'un merveilleux secours dans les Retraites et Missions, dans les Catechismes et Exercices qui se font pour préparer les enfants à la Sainte Communion et à la Confirmation. Car, tout y est distribué à propos et placé avec ordre, pour dérouter aux yeux des fidèles les mystères de la Foi, les pratiques de la morale et les dévotions les plus autorisées dans la Sainte Eglise.

Puis ent ces chants dévots retentir dans toutes les maisons comme dans toutes les églises et exciter toutes les âmes à aimer Dieu et à honorer tous ses Anges et ses saints.

Puisse les Saints Cœurs de Jésus et de Marie répondre sur ces cantiques sacrés une douce oraison qui les fasse aimer, sentir et glorifier.

PETIT MANUEL D'AGRICULTURE

PAR HUBERT LARUE

L'Éditeur informe MM. les Commissaires d'Écoles, ainsi que les Instituteurs et les Instituteuses que l'Éditeur-Imprimeur a fait, à la librairie de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière, un dépôt de ce "Petit Manuel d'Agriculture" qui sera vendu au même prix qu'à Québec et à Montréal, à savoir: 10 centimes (12 sous) l'exemplaire, 6 shillings la douzaine.

FIRMIN H. PROUDHON, Imprimeur-libraire.



CONTRAT DE LA MALLE

Des Soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 16 OCTOBRE

prochain, pour le transport des Mallettes de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre ans, douze fois par semaine, aller et retour, entre

KAMOURASKA et ST. PASCAL,

depuis le PREMIER JANVIER prochain.

Des notices imprimées contenant des informations relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc, aux Bureaux de Poste de Kamouraska et de St. Pascal, et au Bureau du Sous-Secrétaire.

WM. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Poste, Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Québec, 28 août, 1874.